

STAGES HOSPITALIERS
ANNEE UNIVERSITAIRE 2009-2010

REPARTITION DES STAGES

3 ^{ème} ANNEE	4 ^{ème} ANNEE	5 ^{ème} ANNEE	6 ^{ème} ANNEE
SEMI OLOGIE ET SOINS INFIRMIERS MEDECINE Neurologie Pneumologie Cardiologie Maladies Infectieuses Gastro-entérologie Médecine Interne	STAGE FONDAMENTAL Pédiatrie	STAGE FONDAMENTAL Gynécologie-obstétrique	MEDECINE CHIRURGIE PEDI ATRIE GYNECOLOGIE-OBSTETRI QUE CENTRE DE SANTE
CHI RURGIE Urologie Chirurgie générale Traumatologie Orthopédie Chirurgie Pédiatrique	STAGES COMPLEMENTAIRES Anatomie Pathologique Endocrinologie Traumatologie orthopédie Neurochirurgie Rhumatologie Dermatologie Radiologie Laboratoire	STAGES COMPLEMENTAIRES Radiothérapie-Oncologie Hématologie Psychiatre Néphrologie Ophtalmologie ORL Réanimation Mère enfant Réanimation Ibn Tofail Chirurgie cardio-vasculaire	

Dates des stages

3^{ème} Année

Sémiologie et soins infirmiers : 01 Septembre au 31 Octobre 2009

Stage fondamental : 02 Novembre 2009 au 13 Février 2010

: 15 Février au 29 Mai 2010

Stage complémentaire : 31 Mai au 31 Juillet 2010

4^{ème} Année

Stage fondamental : 01 Septembre au 12 Décembre 2009

14 Décembre 2009 au 03 Avril 2010

05 Avril au 31 Juillet 2010

Stages complémentaires : 01 Septembre au 24 Octobre 2009

26 Octobre au 12 Décembre 2009

14 Décembre 2009 au 13 Février 2010

15 Février au 03 Avril 2010

05 Avril au 05 Juin 2010

07 Juin au 31 Juillet 2010



SERVICE DES COURS ET EXAMENS

5^{ème} Année

Stage fondamental : 01 Septembre au 12 Décembre 2009

14 Décembre 2009 au 03 Avril 2010

05 Avril au 31 Juillet 2010

Stages complémentaires : 01 Septembre au 24 Octobre 2009

26 Octobre au 12 Décembre 2009

14 Décembre 2009 au 13 Février 2010

15 Février au 03 Avril 2010

05 Avril au 05 Juin 2010

07 Juin au 31 Juillet 2010

6^{ème} Année

01 Septembre 2009 au 31 Juillet 2010

REGLEMENT

- 1- La partition aux stages est obligatoire
- 2- Le carnet de stage dûment rempli sera exigé lors des examens cliniques
- 3- Le passage d'année en année est subordonné à la validation des stages. le crédit d'un stage fondamental ou de deux stages complémentaires est accordé à l'étudiant. Il doit être rattrapé avant l'admission au stage interné.
- 4- Les externes n'ont droit qu'à un mois de congé par an (mois d'Août). Une période d'arrêt des stages est autorisé par le conseil de Faculté pour la préparation des examens du 1^{er} et du 2^{ème} partiel de 1^{ère} session

Comme suit :

- 25 Décembre 2009 au 03 Janvier 2010
- 04 Mai au 13 Mai 2010